



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 MARS 2022**

Public : 1 personne

L'an deux mil vingt-deux, le 4 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Crouy sur Cosson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire.

Date de convocation : 28 février 2022

Présents : Mme Claudette SORIN, M. Philippe GRANADOS, M. Luc MARCHAND, Mme Aurore BOIDRON, Mme Sandrine MAURICE, Mme Martine ROLANDEAU, Mme Armelle CLÉMENT, M. Patrick JULIEN, M. Jean-Jacques ABADIE, M. Yann PERTHUIS, M. Christian DUCHATELLE, M. Jean-Louis BOUCHARDON, M. Arnaud CLÉMENT.

Absente excusée : Mme Florence BOUSSION

Secrétaire de Séance : M. Arnaud CLÉMENT

Approbation du procès-verbal du 14 janvier 2022

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS :

Convention avec la SPA de SASSAY

Madame le Maire donne lecture de la convention proposée par la SPA de Sassay.

Le montant annuel est de 0.79 € par habitant soit pour 2022 : 431.34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer cette convention
- demande à Madame le Maire de bien vouloir inscrire ce montant au budget primitif 2022.

Subventions pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de fixer les subventions suivantes pour l'année 2022 :

Compte 6574 :

ADMR 41	450.00 €
ASSAD	250.00 €
FSE (St Laurent)	330.00 €
Souvenir Français	50.00 €

Secours Catholique	30.00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers St Laurent	70.00 €
CAUE	90.00 €
ASS des Maires Ruraux	95.00 €
Comité des Fêtes	250.00 €
Jeux 14 juillet versé au Comité des Fêtes	50.00 €
UNC-UNCAFN	250.00 €
UNRPA	250.00 €
SOLOGNE DANCE COUNTRY 41	100.00 €
Coopérative Scolaire	550.00 €
Cantine Scolaire	250.00 €
Tour du Loir-et-Cher	66.00 €
Réserve	270.00 €
Total du 6574 :	3 401.00 €

Facture Bricodis - Perceuse

Madame le Maire informe les membres présents qu'il a été nécessaire d'acheter une perceuse pour les services techniques
Le montant s'élève à 154.99 TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- Autorise le Maire à régler cette facture sur le budget investissement de l'année 2022 imputation 2188
- S'engage à inscrire cette dépense au budget investissement de l'année 2022.

Facture Manutan – Meuble pour le groupe scolaire

Madame le Maire informe les membres présents qu'il a été nécessaire d'acheter un meuble pour le groupe scolaire
Le montant s'élève à 148.62 TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- Autorise le Maire à régler cette facture sur le budget investissement de l'année 2022 imputation 2183
- S'engage à inscrire cette dépense au budget investissement de l'année 2022.

Adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) et au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) pour les retraités

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vu les nombreuses aides que peuvent percevoir les agents retraités de la commune, le Conseil Municipal, maintient leur adhésion au COS et au CNAS.

L'adhésion pour l'année 2022 : 5 retraités x 147.80 € soit 739.00 €

DÉCISION DU MAIRE :

Droit de Prémption Urbain – Renonciation à l'exercice du droit de prémption

Madame le Maire ne préempte pas pour le dossier suivant :

- demande de déclaration d'intention d'aliéner transmise le 3 février 2022 par Maître Cyril MUNIER Notaire à MER (Loir-et-Cher) pour les parcelles appartenant à Monsieur Madame PARMENTIER Jean-Luc cadastrées section C 74-96 et 104.

INFORMATIONS DIVERSES :

Budget 2022

Madame le Maire donne lecture des projets d'investissement pour l'année 2022.

Projet Alimentaire Territorial

Madame le Maire informe que la commune a été retenue par le Pays des Châteaux pour participer au projet « faire de la sensibilisation à l'alimentation une priorité dans les écoles ».

Ce projet est mis en place avec l'accord de la commune, de la Directrice de l'Ecole, de la Cantine et de l'Association de la Cantine Scolaire.

Commune Nouvelle

Madame le Maire a été relancée par un administré qui souhaite voir reprendre le projet de commune nouvelle.

Un courrier de réponse a été fait à cet administré l'informant que la commune ne souhaitait pas relancer ce projet pour le moment.

Cet administré a de nouveau contacté un conseiller municipal pour essayer de faire relancer ce projet.

Réponse du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal était d'accord en 2019, mais était la seule commune sur les 4 à être partante. Le Conseil Municipal ne souhaite pas relancer le débat pour le moment.

Révision du PLUi

Madame le Maire signale que la Communauté de Commune envisage d'effectuer une révision du PLUi.

Ouverture du camping

L'ouverture sera programmée en fonction de l'arrivée du groupe de Bulgares.

Prochaines dates de réunions :

Judi 24 mars à 17 h 30 :

Présentation des budgets et planning des élections (tous les conseillers sont conviés)

Vendredi 8 avril à 20 h 00 :

Conseil Municipal ➤ vote des budgets

Samedi 23 avril à 9 h 00 :

Visite des locaux de « la Poste » pour décider de son devenir.

Visite des terrains situés Lotissement des Charmilles pour envisager vente en 2 lots.

La séance est levée à 20 h 40

Le secrétaire de séance
M. Arnaud CLÉMENT

Le Maire
Mme Claudette SORIN